

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL
42700 FIRMINY

Firminy le 2 mars 2015

Maison des Associations et de la Citoyenneté

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la ville de Firminy,

Nous vous demandons de consacrer quelques instants à la lecture de cette correspondance, et d'y apporter pleinement attention nous pensons que nous le méritons.

Suite au Conseil Municipal du lundi 23 février 2015, auxquels nous assistions, il vous a été exposé le règlement intérieur concernant la Maison des Associations. Vous en connaissez le déroulé.

A la sortie du Conseil nous avons eu l'agréable surprise d'être interrogés avec bienveillance par des conseillers municipaux de la majorité sur l'**exclusion prononcée par Monsieur le Maire** quant à l'utilisation de cette Maison par notre Association. Il faut reconnaître que peu connaissaient le fond du problème et très honnêtement ils nous ont affirmé qu'ils ne comprenaient pas cette décision. Il nous a été demandé de fournir tous les documents concernant ce dossier.

Nous avons reçu aussi le soutien des conseillers municipaux de l'opposition qui se sont exprimés sur le sujet.

Nous avons été accusés par Monsieur le Maire de n'avoir pas répondu à l'invitation qui nous aurait été adressée par la Mairie, en son temps, pour concertation avec les autres Associations. Nous nions farouchement avec honnêteté et sincérité que nous n'avons jamais, au grand jamais, reçu de courrier. Comment apporter la preuve de ce qui n'a jamais existé, il serait intéressant de savoir quand ces invitations ont été expédiées, et en ce qui nous concerne A QUI ?

Madame COLARD, qui porte ce dossier, a fait connaissance, lors de ce Conseil Municipal, de Sylvain RICHARD, présenté par une tierce personne, car elle ne l'avait jamais rencontré. Elle lui a simplement dit avec le sourire et afin de ne pas le gêner, car il n'est en rien responsable de cette triste comédie, « alors on s'est bien parlé au téléphone » ce qu'il n'a pas nié, à quoi bon le questionner plus, on s'était bien compris, et le but n'était pas de le mettre dans l'inconfort. La délicatesse ça existe.

Echanges de correspondances adressées uniquement à Monsieur le Maire (en pièces jointes):

- 09.10.2014 lettre de Marie COLARD Co-Présidente : demande utilisation des Services de la Maison des Associations
- 12.12.2014 lettre de refus du DGS répondant à Paul BERTRAND sur la lettre ci-dessus envoyée par Marie COLARD !
- 23.12.2014 lettre de Marie COLARD, après avoir reçu accord téléphonique, pourquoi ce retournement !
- 27.12.2014 lettre de Marie COLARD, relance et réponse à invitation inauguration
- 19.01.2015 lettre de Marie COLARD et Paul BERTRAND, relance pour non réponse.
- 19.01.2015 lettre Première Adjointe Martine CUBIZOLLES, renouvellement du refus
- 28.01.2015 lettre de Marie COLARD et Paul BERTRAND **merci de lire très attentivement cette lettre**

Commentaires

A noter dans notre lettre du 19 janvier la réponse de Mr le Maire quant à la non attribution : « ***c'est le conseil municipal qui a décidé*** ».